

Schéma de Développement du Territoire

Projet adopté par le Gouvernement wallon le 12 juillet 2018
Document soumis à enquête publique du 22/10/18 au 5/12/18

Des territoires d'hier,
inventons ceux de demain

CPDT - mercredi 12 décembre 2018

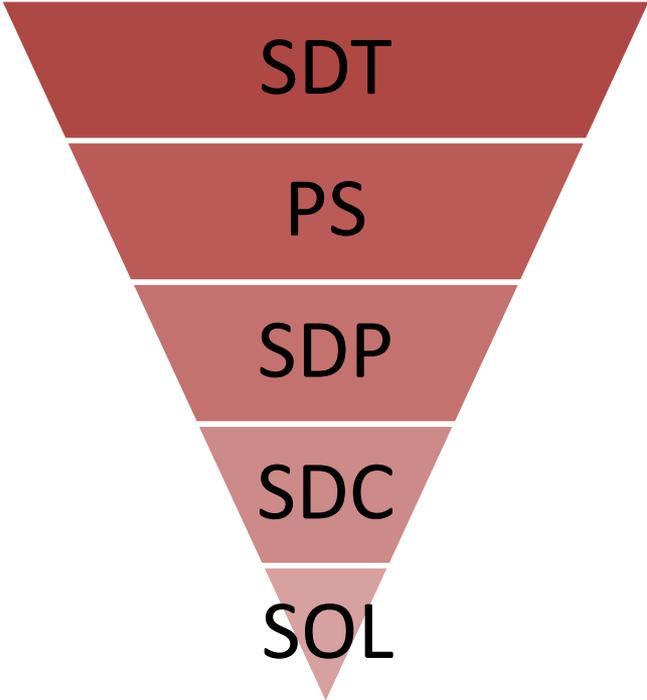


Un document stratégique

- ✓ A portée territoriale et de niveau régional
- ✓ Qui met les besoins de la population wallonne et la cohésion des territoires au centre de ses propositions
- ✓ Fondé sur quatre modes d'action et délibérément transversal
- ✓ Qui fixe des cibles à deux horizons : 2030 et 2050
- ✓ Qui atteindra sa pleine dimension lorsqu'il aura été enrichi des spécificités territoriales



Un document à valeur indicative



Localisation

- Construction et équipement de service public ou communautaire de niveau régional
- Urbanisation > 15 ha (logement, commerce, bureau)

~~Gouvernance~~

~~Programmation budgétaire~~



Une structure transversale

SE POSITIONNER ET STRUCTURER

ANTICIPER ET MUTER

DESSERVIR ET ÉQUILIBRER

PRÉSERVER ET VALORISER



4 modes d'actions – 20 objectifs

- **Se positionner et structurer**
 - Position de la Wallonie dans les dynamiques et réseaux économiques (Europe/voisins)
 - Structure interne (pôles/aires de développement/réseaux de communication)
- **Anticiper et muter**
 - Logement (nombre/localisation/conception)
 - Activités économiques (types/localisation)
 - Numérique (équipement)
 - Énergie (équipement)
- **Desservir et équilibrer**
 - Conception de l'urbanisme (mixité/participation/espaces publics)
 - Conception des transports (collectifs et actifs/chaînes de transport)
- **Préserver et valoriser**
 - Gestion des ressources afin de les préserver et d'en valoriser les atouts économiques, notamment touristiques



4 Modes d'actions



SE POSITIONNER ET STRUCTURER

- Objectif 1
- Objectif 2
- Objectif 3
- Objectif 4
- Objectif 5

ANTICIPER ET MUTER

- Objectif 1
- Objectif 2
- Objectif 3
- Objectif 4
- Objectif 5

DESSERVIR ET ÉQUILIBRER

- Objectif 1
- Objectif 2
- Objectif 3
- Objectif 4
- Objectif 5

PRÉSERVER ET VALORISER

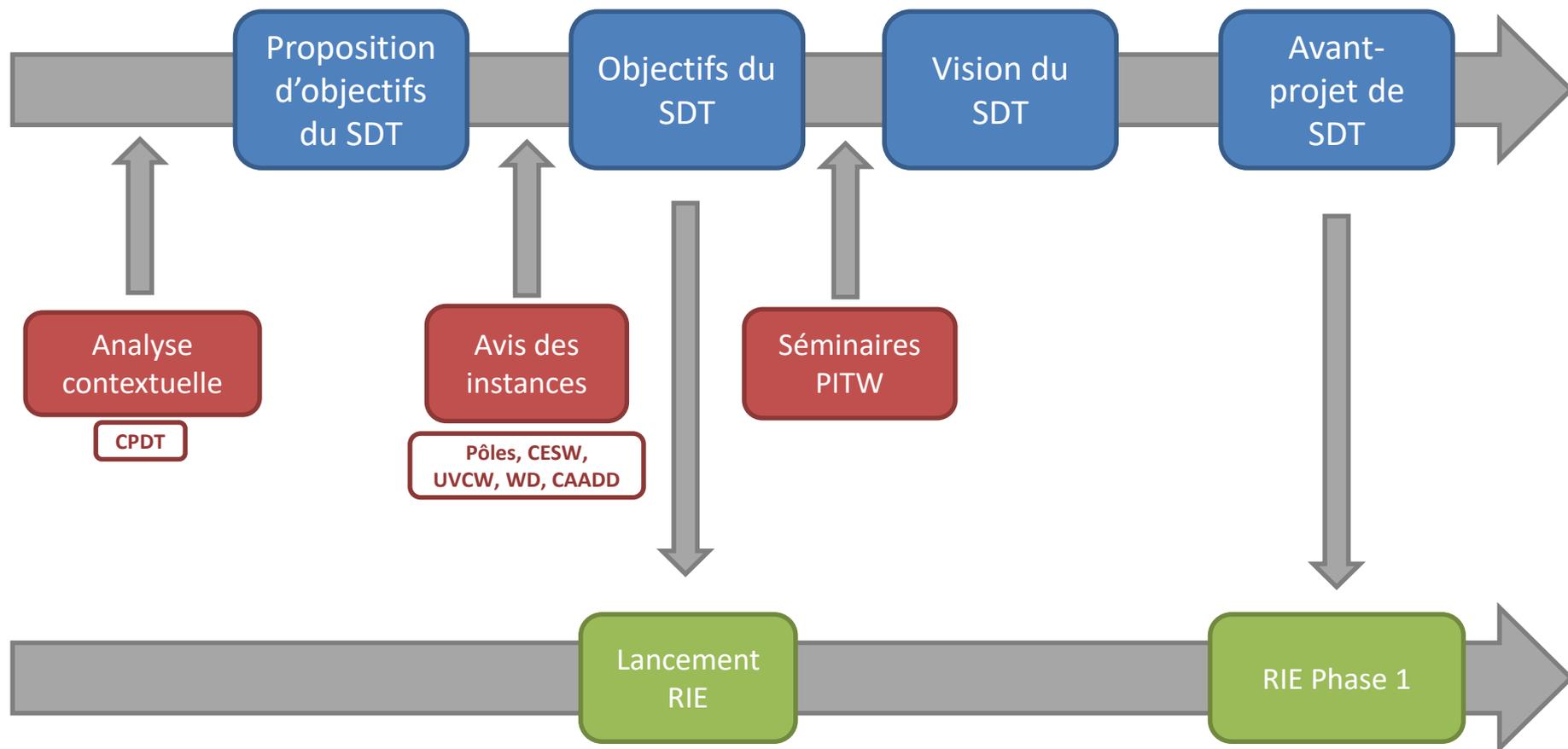
- Objectif 1
- Objectif 2
- Objectif 3
- Objectif 4
- Objectif 5

Principes de mise en œuvre

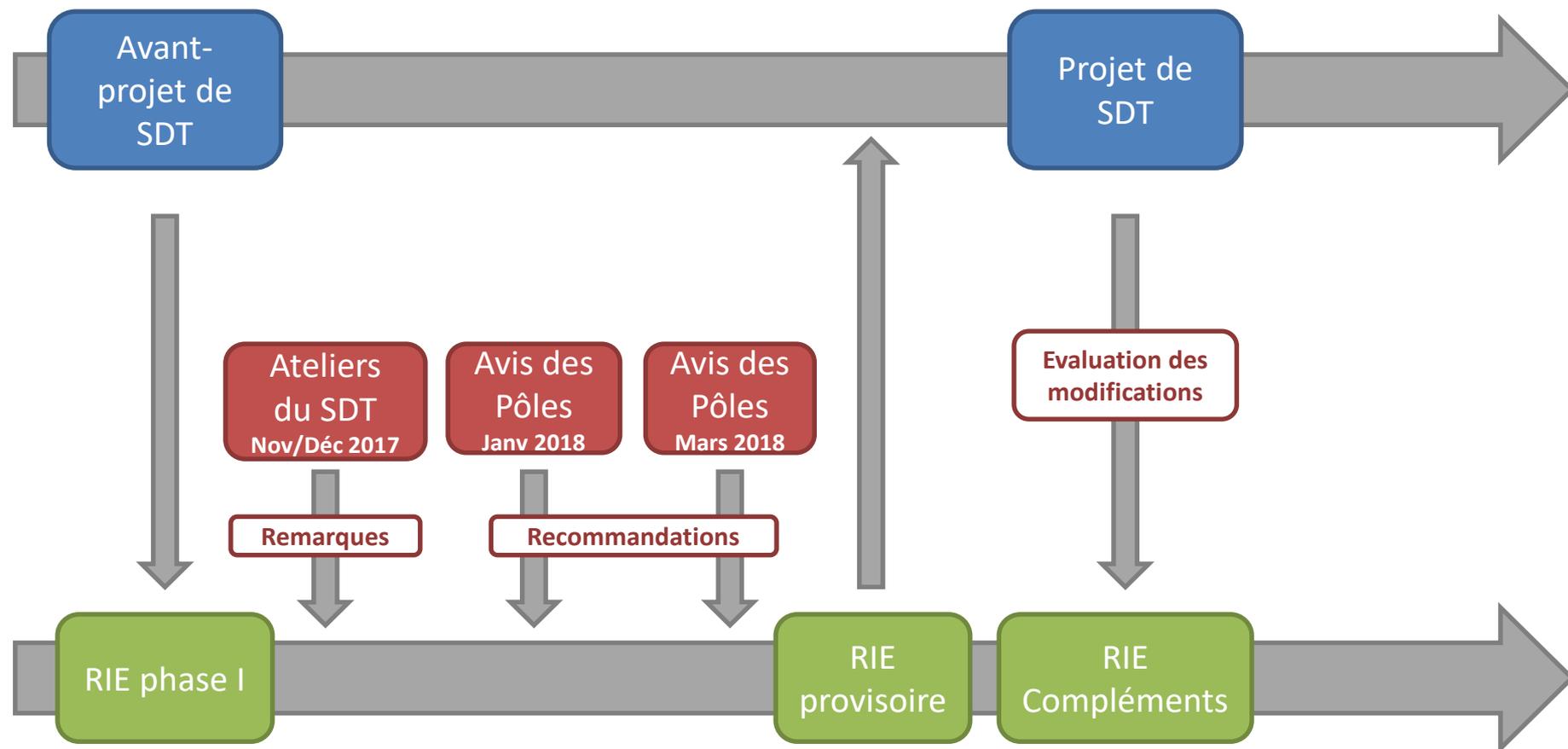
Structure territoriale

Mesures de gestion et de programmation

Rappels de procédure



Rappels de procédure



Se positionner et Structurer

« Travailler à la place de la Wallonie en Europe, à l'extérieur et à l'intérieur de ses frontières »

Se positionner et structurer

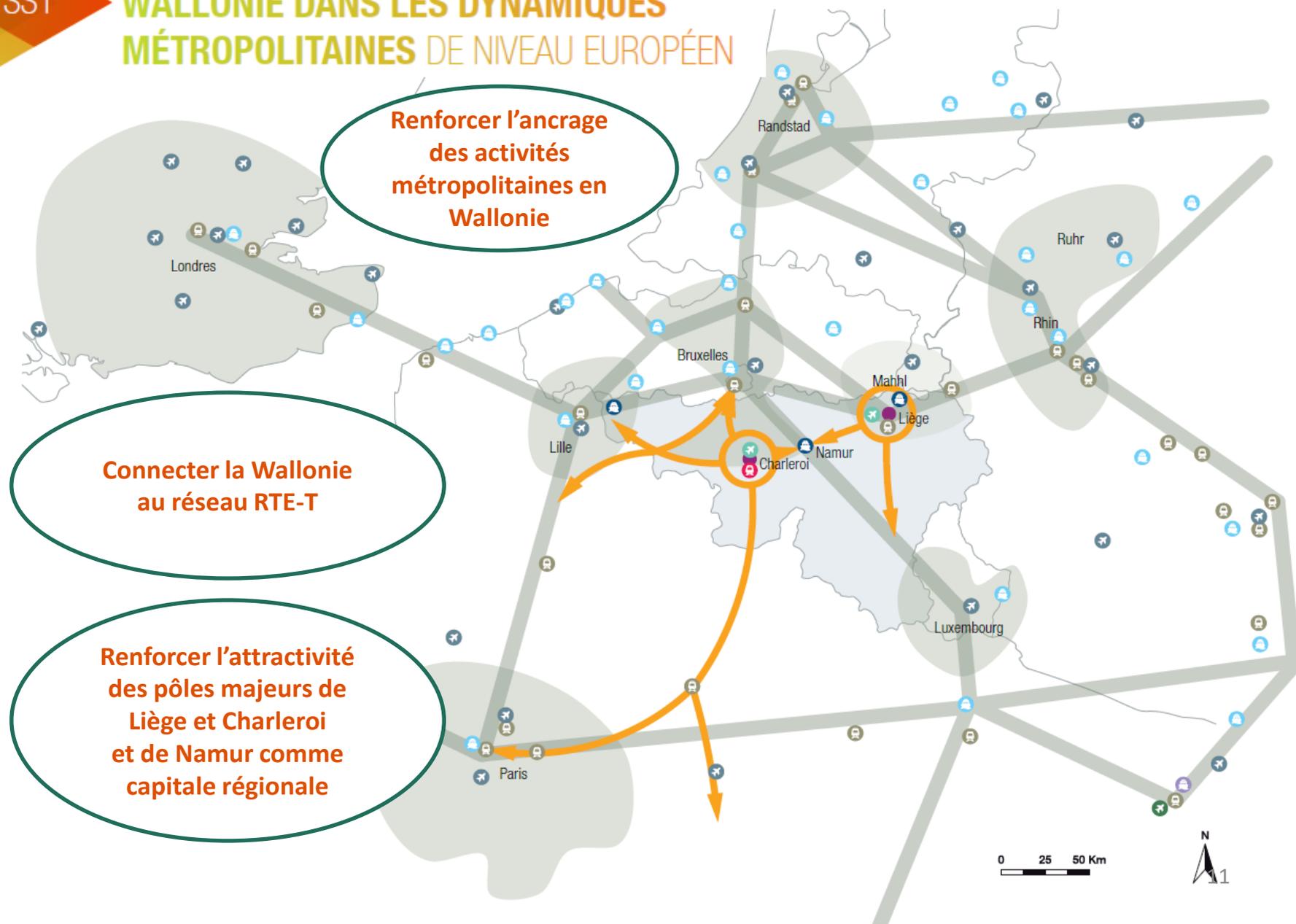
SS1 – SS2 – SS3 → du général au particulier

- ✓ Positionnement en Europe
- ✓ Positionnement vis-à-vis des voisins
- ✓ Structure interne

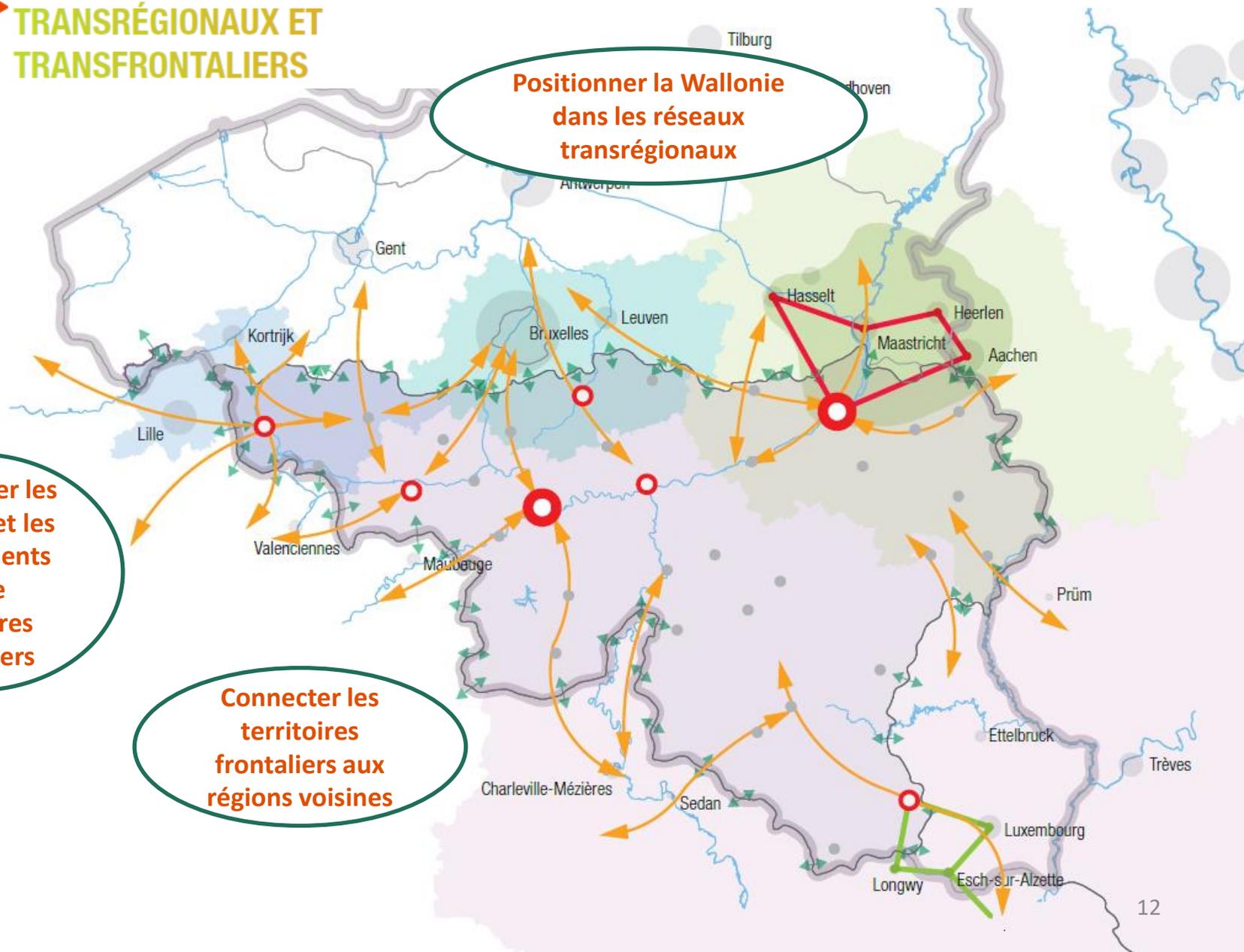
SS4 Réseaux de communication et de transport

SS5 Renforcer l'identité wallonne

ACCROITRE LE RÔLE DE LA WALLONIE DANS LES DYNAMIQUES MÉTROPOLITAINES DE NIVEAU EUROPÉEN



INSÉRER LA WALLONIE DANS LES RÉSEAUX SOCIO-ÉCONOMIQUES TRANSRÉGIONAUX ET TRANSFRONTALIERS



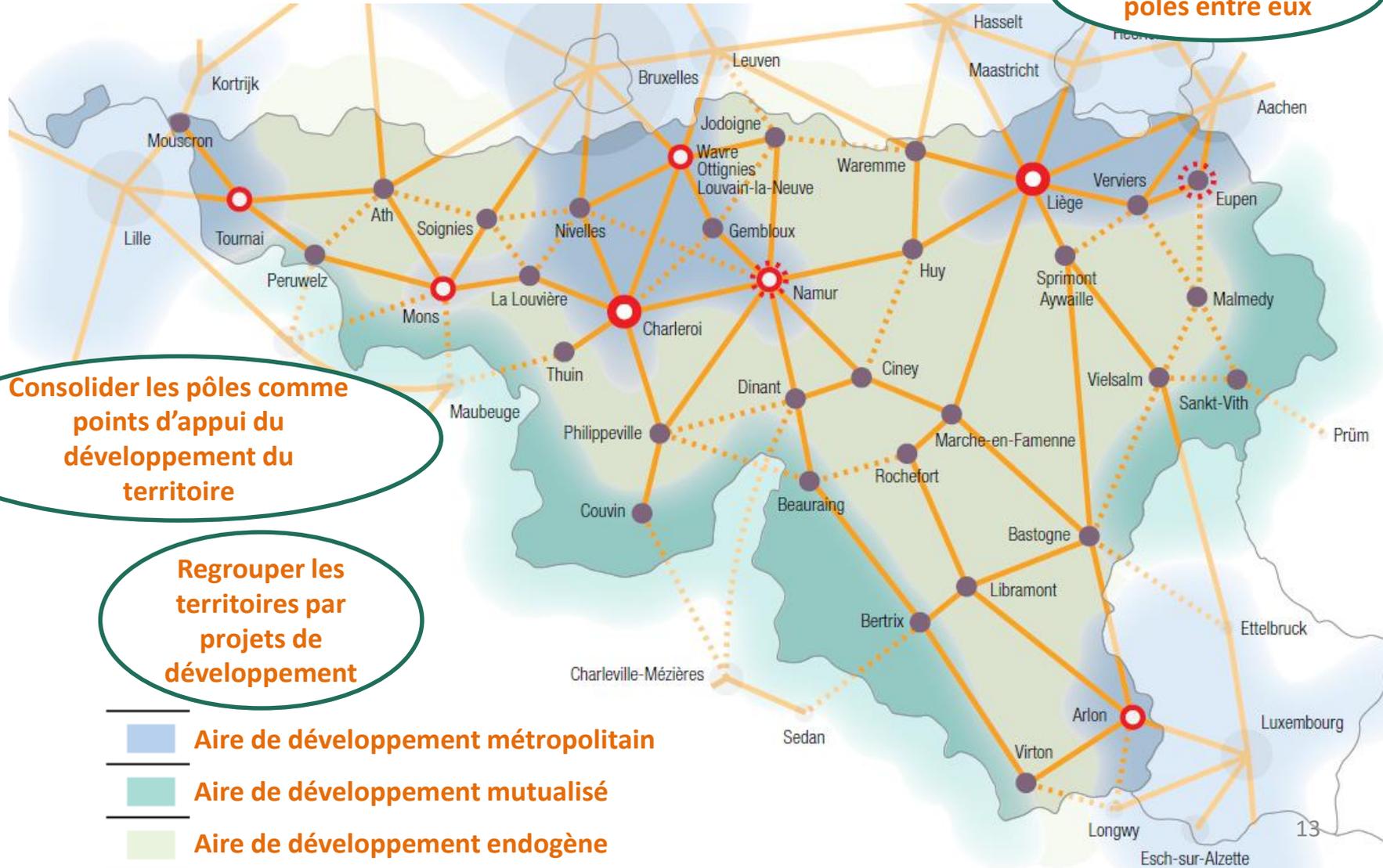
Mutualiser les services et les équipements entre territoires frontaliers

Connecter les territoires frontaliers aux régions voisines

Positionner la Wallonie dans les réseaux transrégionaux

S'APPUYER SUR LA STRUCTURE MULTIPOLAIRE
DE LA WALLONIE ET **FAVORISER**
LA COMPLÉMENTARITÉ ENTRE TERRITOIRES
EN PRÉSERVANT LEURS SPÉCIFICITÉS

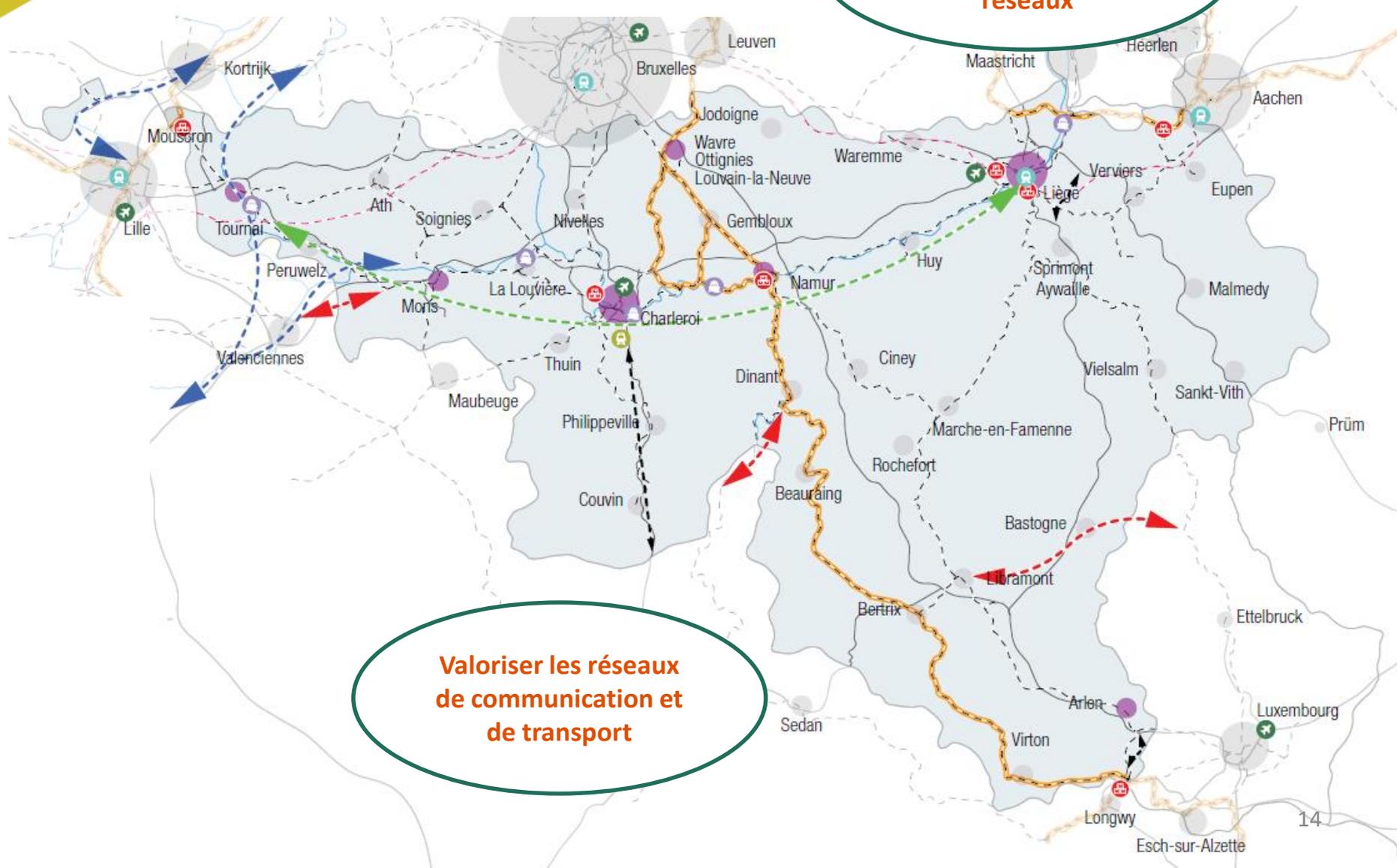
Connecter les pôles entre eux



FAIRE DES **RÉSEAUX** DE COMMUNICATION ET
DE TRANSPORT STRUCTURANTS UN **LEVIER**
DE **CRÉATION DE RICHESSES** ET DE
DÉVELOPPEMENT DURABLE

Renforcer les points
de connexion aux
réseaux

Valoriser les réseaux
de communication et
de transport



Valoriser les réseaux de communication et de transport

- Assurer une accessibilité optimale aux ressources du territoire, aux pôles et aux principaux pôles d'enseignement, d'emplois et de services
- Concentrer et rabattre les flux de personnes et de biens sur le réseau de niveau régional
- Compléter et entretenir les connexions au réseau RTE-T (fluvial, routier, ferroviaire)

Renforcer les points de connexion aux réseaux de communication et de transport

- Aéroports
- Ports
- Plateformes ferroviaires
- Gares LGV





SS5

ARTICULER LES DYNAMIQUES TERRITORIALES SUPRALOCALES À L'ÉCHELLE RÉGIONALE ET RENFORCER L'IDENTITÉ WALLONNE

Coordonner les actions sur le territoire → SDP

**Mutualiser les services et les équipements dans les aires de
développement → SDP**

Anticiper et Muter

« Etre prêt à accueillir les activités et les évolutions futures »

Anticiper et muter

AM1

Le logement

AM2

Les activités économiques - muter

- ✓ Économie de la connaissance (activités innovantes)
- ✓ Économie de proximité (transformer sur le territoire)

AM3

Les activités économiques - anticiper

- ✓ Espaces destinés à l'activité économique (localisation – conception)

AM4

Le numérique

AM5

L'énergie

RENCONTRER LES BESOINS ACTUELS ET FUTURS EN LOGEMENTS ACCESSIBLES ET ADAPTÉS AUX ÉVOLUTIONS SOCIODÉMOGRAPHIQUES, ÉNERGÉTIQUES ET CLIMATIQUES

Valoriser les terrains et réutiliser les bâtiments « bien » situés

- Au centre des villes et des villages
50 % à 2030 – 75 % à 2050
- A proximité des points de connexion aux réseaux de transport en commun
- Bénéficiant d'un accès aisé aux services et équipements
- Accès au très haut débit

→ SDC

Faire évoluer la conception des logements

- Composition et taille des ménages
- Personnes de tous les âges
- Profils socio-économiques diversifiés
- Formes de mobilité individuelle
- Télétravail
- Bien isolés
- Réduction de l'exposition aux nuisances sonores et à la pollution atmosphérique



AM1

RENCONTRER LES BESOINS ACTUELS ET FUTURS EN LOGEMENTS ACCESSIBLES ET ADAPTÉS AUX ÉVOLUTIONS SOCIODÉMOGRAPHIQUES, ÉNERGÉTIQUES ET CLIMATIQUES

Soutenir l'habitat alternatif et l'accès à la propriété



AM1

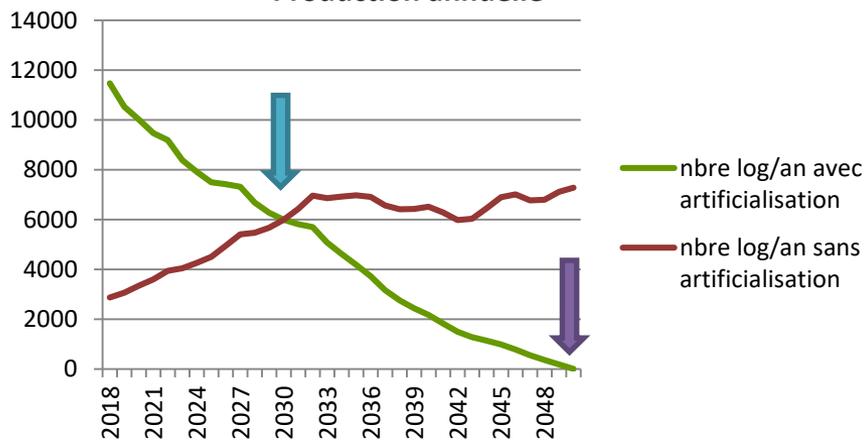
RENCONTRER LES BESOINS ACTUELS ET FUTURS EN LOGEMENTS ACCESSIBLES ET ADAPTÉS AUX ÉVOLUTIONS SOCIODÉMOGRAPHIQUES, ÉNERGÉTIQUES ET CLIMATIQUES

Fournir à l'horizon 2030, 175.000 nouveaux logements dont minimum 50 % en reconstruction de terrains artificialisés



Fournir à l'horizon 2050, 350.000 nouveaux logements sans artificialisation

Production annuelle



Les besoins en logements en Wallonie par an *



13.000
2018-2020



11.000
2020-2030

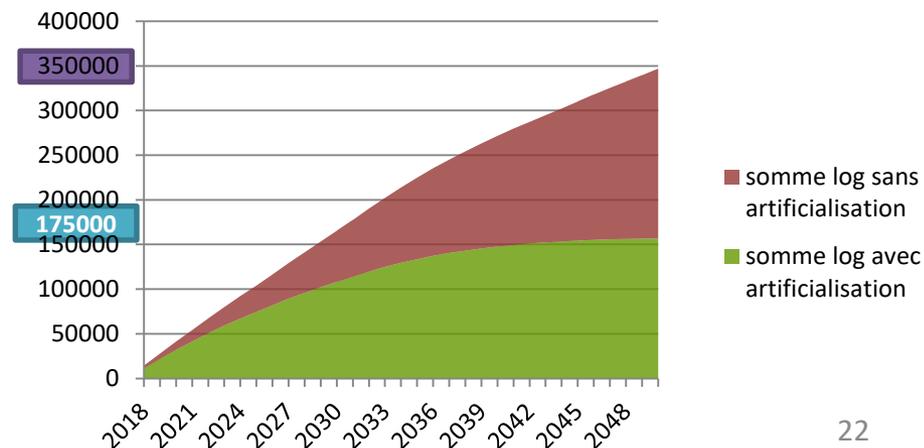


10.000
2030-2040

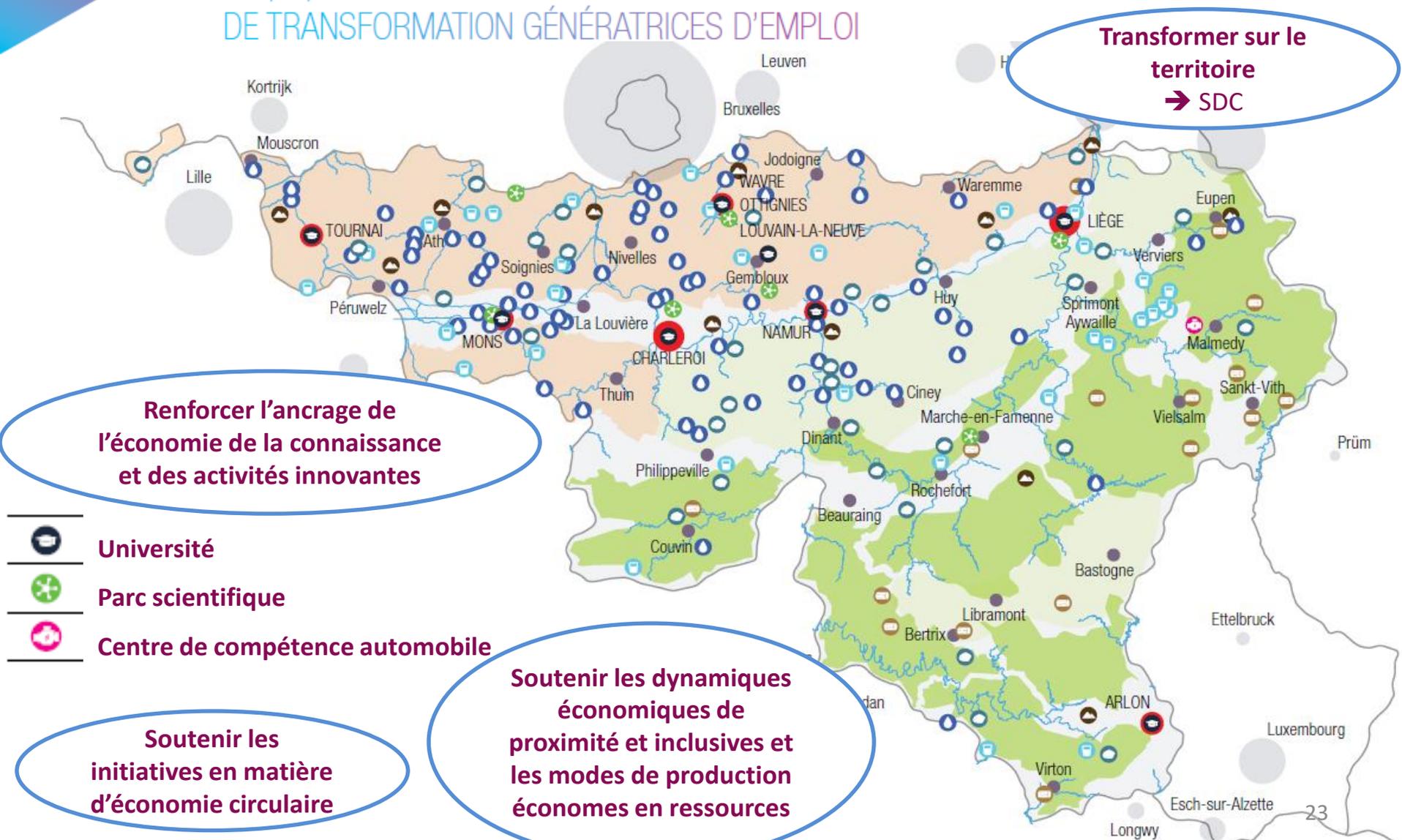


7.000
2040-2050

Production totale



INSCRIRE L'ÉCONOMIE WALLONNE DANS LA SOCIÉTÉ DE LA CONNAISSANCE ET DANS L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ, ET (RE)FORMER SUR SON TERRITOIRE LES CHAÎNES DE TRANSFORMATION GÉNÉRATRICES D'EMPLOI



Transformer sur le territoire
→ SDC

Renforcer l'ancrage de l'économie de la connaissance et des activités innovantes

Université

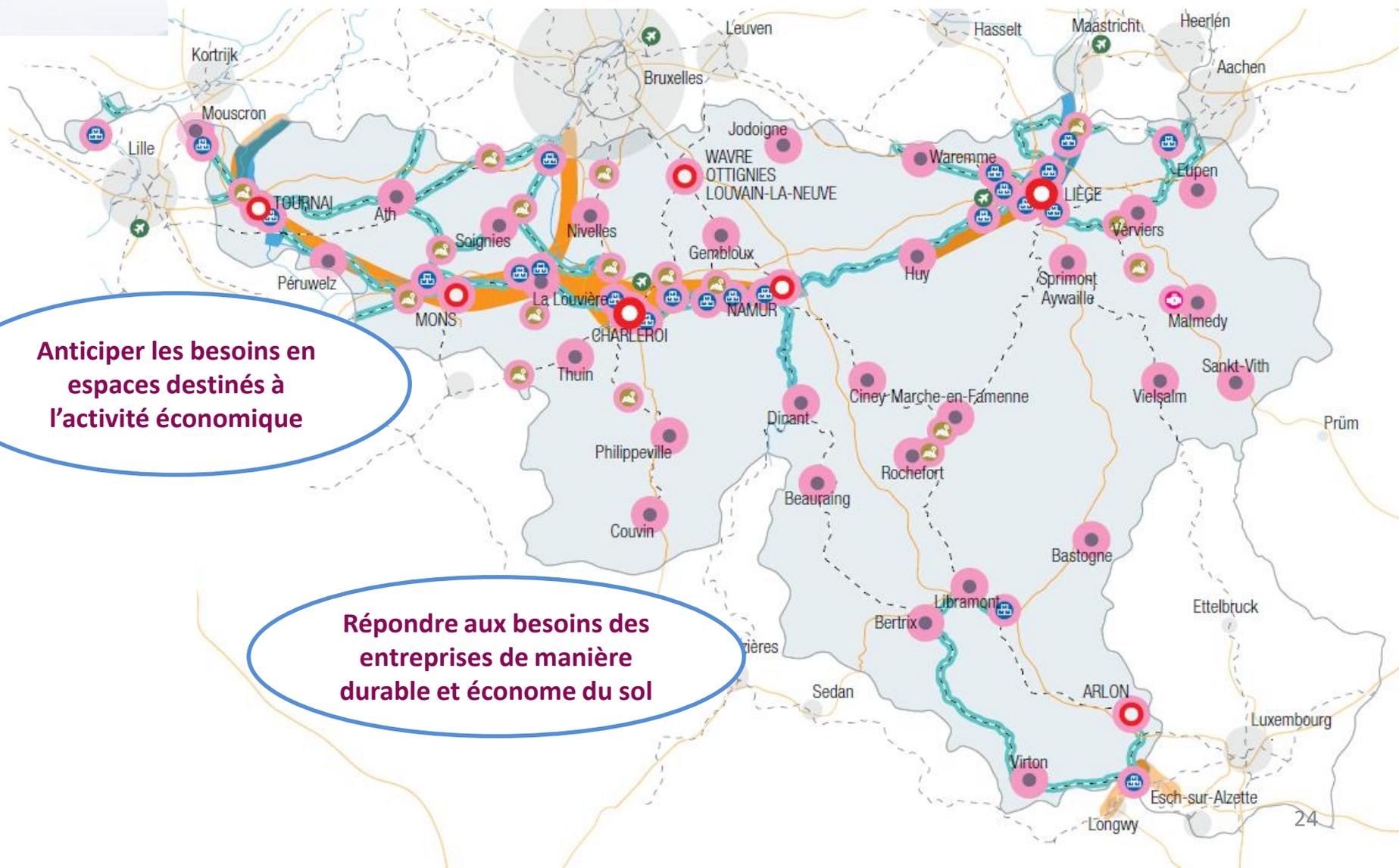
Parc scientifique

Centre de compétence automobile

Soutenir les initiatives en matière d'économie circulaire

Soutenir les dynamiques économiques de proximité et inclusives et les modes de production économes en ressources

ANTICIPER LES BESOINS ÉCONOMIQUES DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE GESTION PARCIMONIEUSE DU SOL



ANTICIPER LES BESOINS ÉCONOMIQUES DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE GESTION PARCIMONIEUSE DU SOL

Mettre à disposition 200 ha/an (priorité aux terrains artificialisés et au réaménagement de parcs d'activités économiques existants)

**DESTINÉS AUX ENTREPRISES DE PREMIERE
ET DEUXIEME TRANSFORMATION**

à proximité de la ressource



DESTINÉS AUX ACTIVITES METROPOLITAINES

pôles majeurs et régionaux
universités et parcs scientifiques
portes d'entrée du territoire



**DESTINÉS AUX ACTIVITES
EN LIEN AVEC L'EXPLOITATION
AEROPORTUAIRE**

à proximité des aéroports
régionaux



**DESTINÉS AUX PME
(à certaines conditions)**

**DESTINÉS AUX ENTREPRISES
DONT LA CONNEXION AU RAIL EST
NECESSAIRE**

à proximité des points de connexion au rail



**DESTINÉS AUX ENTREPRISES
UTILISATRICES DE LA VOIE D'EAU**

**STOCK DESTINÉ AUX
PROJETS ECONOMIQUES
DE GRANDE AMPLEUR**



(400 à 600 ha nets)

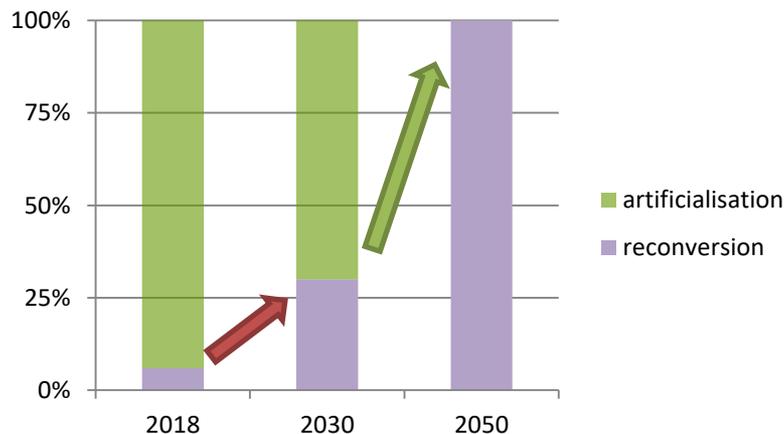
ANTICIPER LES BESOINS ÉCONOMIQUES DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE GESTION PARCIMONIEUSE DU SOL

Développer 30 % des nouvelles zones d'activité économique sur des espaces déjà artificialisés à l'horizon 2030

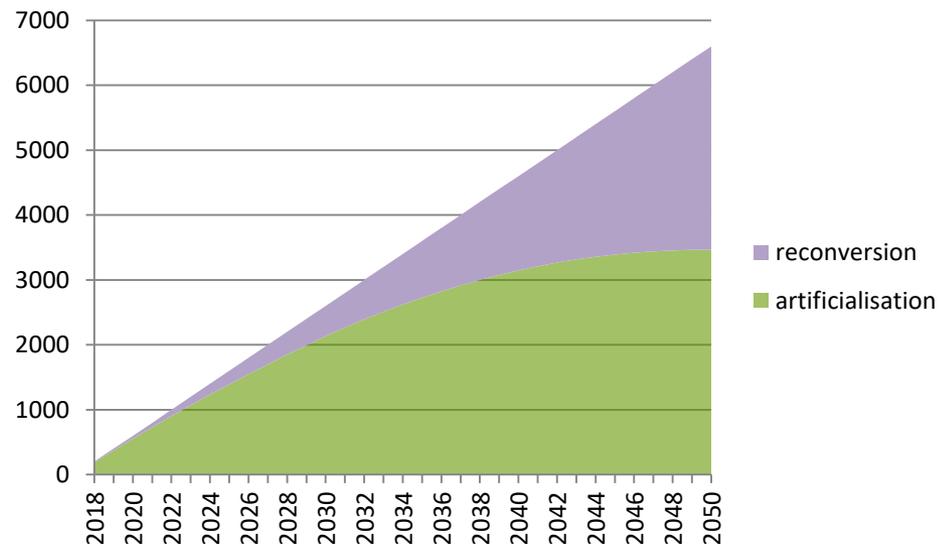


Développer 100 % des nouvelles zones d'activité économique sur des espaces déjà artificialisés à l'horizon 2050

Réponse au besoin en ZAE



Production totale (ha)



INSCRIRE LA WALLONIE DANS LA TRANSITION NUMÉRIQUE

ASSURER LA COUVERTURE NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE



GÉRER LE TERRITOIRE



RENFORCER LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES PAR L'INNOVATION



AM5

ASSURER L'ACCÈS À L'ÉNERGIE À TOUS EN S'INSCRIVANT DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

RÉDUIRE
LA CONSOMMATION
D'ÉNERGIE



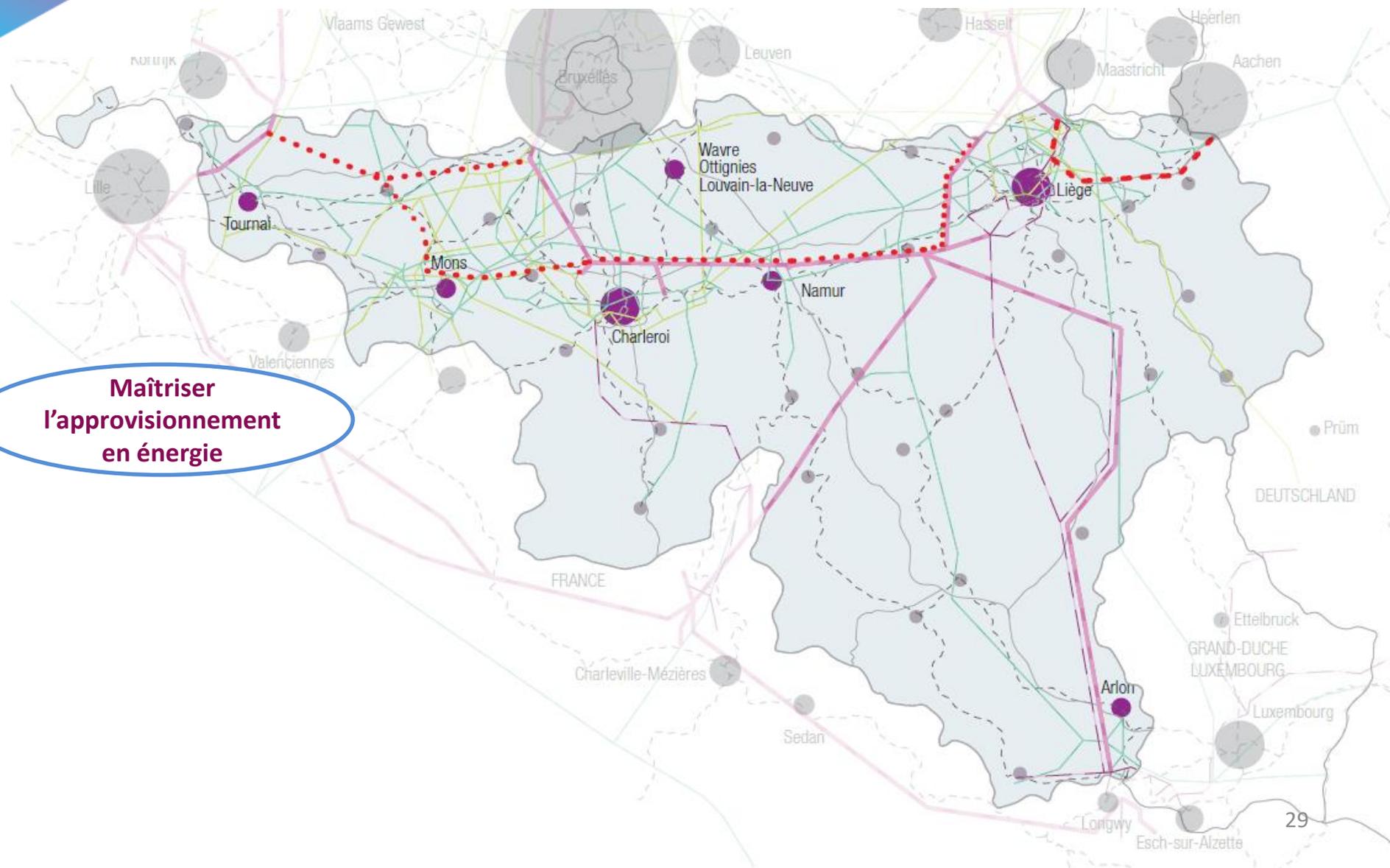
AUGMENTER
LES CAPACITÉS
DE STOCKAGE



AUGMENTER LA PART DES
ÉNERGIES RENOUVELABLES
DANS LE MIX DE PRODUCTION



ASSURER L'ACCÈS À L'ÉNERGIE À TOUS EN S'INSCRIVANT DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



**Maîtriser
l'approvisionnement
en énergie**

Performance énergétique moyenne du parc immobilier

Résidentiel

Tertiaire

Public



Public

2040

100 kWh/m²an

Neutre en énergie

2050

100 kWh/m²an

Neutre en énergie



Desservir et Equilibrer

**« Prévoir le développement du territoire en fonction
des besoins et des aspirations de sa population »**

Desservir et équilibrer

DE1 – DE2 – DE3

**Conception et
équipement des villes**

DE4 – DE5

**Conception des
transports**
(durables et complémentaires)

**ASSURER L'ACCÈS À TOUS À DES SERVICES,
DES COMMERCES DE PROXIMITÉ ET DES
ÉQUIPEMENTS DANS UNE APPROCHE
TERRITORIALE COHÉRENTE**

**Wallonie → Structurer le territoire pour éviter
les concurrences (SDP et SDC)**

**Villes et villages → Garantir un meilleur accès
aux services et aux
équipements (recentrer –
profils)**

ASSURER L'ACCÈS À TOUS À DES SERVICES, DES COMMERCES DE PROXIMITÉ ET DES ÉQUIPEMENTS DANS UNE APPROCHE TERRITORIALE COHÉRENTE

Les nouveaux services et équipements d'échelle supralocale tels que :

- > activités scolaires,
- > socioculturelles,
- > sportives,
- > administratives,
- > hospitalières,
- >



- > Pôles
- > Parties du territoire desservies par les transports en commun , facilement accessibles par les modes actifs ou partagés et les PMR

Les services de base tels que :

- > gardes d'enfants,
- > enseignement,
- > soins de santé,
- > commerces alimentaires,
- > etc



- > Au cœur des villes, des villages, des quartiers

Les équipements et les commerces de proximité.



- Parties les plus densément peuplées des villes et des villages
- Accessibles à pied, vélo et par les PMR

Les centres commerciaux



- > Favoriser la centralité des pôles urbains et ruraux
- > Localisés de manière à réduire les besoins en déplacement

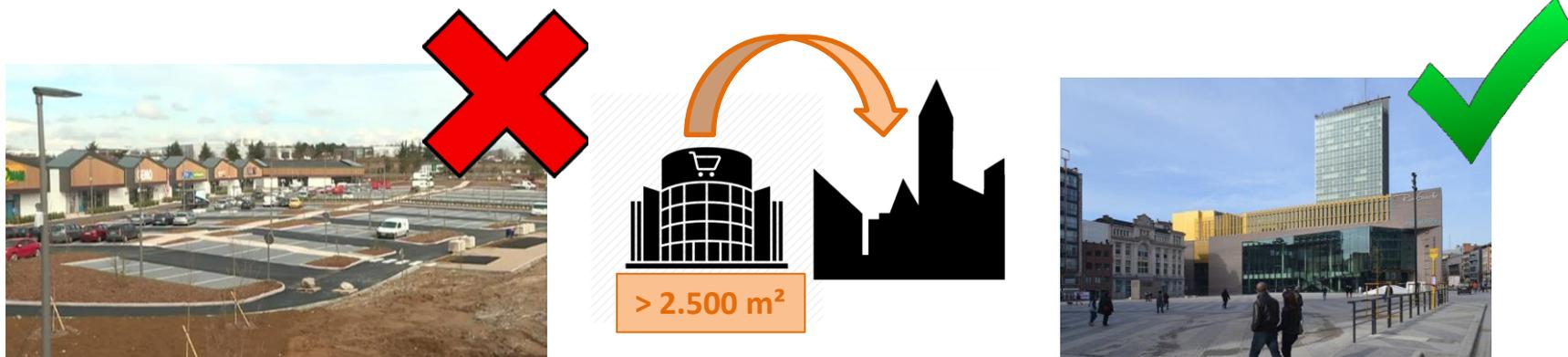
La localisation des établissements d'accueil et d'hébergement des aînés



- Au cas par cas en fonction des des besoins par arrondissement

ASSURER L'ACCÈS À TOUS À DES SERVICES, DES COMMERCES DE PROXIMITÉ ET DES ÉQUIPEMENTS DANS UNE APPROCHE TERRITORIALE COHÉRENTE

- Ensembles commerciaux de plus de 2.500 m²



- Réaliser les réseaux de transports d'eau tels que prévus dans le schéma régional d'exploitation des ressources en eau (SREER)

CRÉER LES CONDITIONS FAVORABLES À LA DIVERSITÉ DES ACTIVITÉS ET À L'ADHÉSION SOCIALE AUX PROJETS

GÉRER LA COMPATIBILITÉ ENTRE LES ACTIVITÉS

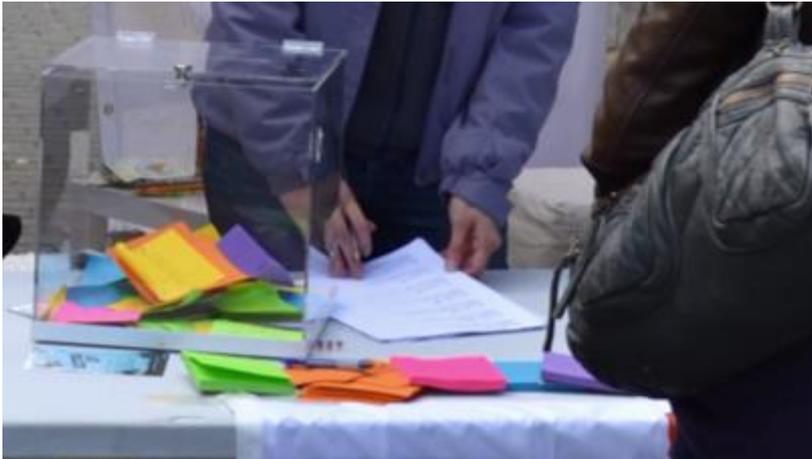


- Elaborer un référentiel précisant les conditions de la compatibilité d'une activité avec le voisinage
- SDC



CRÉER LES CONDITIONS FAVORABLES À LA DIVERSITÉ DES ACTIVITÉS ET À L'ADHÉSION SOCIALE AUX PROJETS

RENFORCER LES DÉMARCHES PARTICIPATIVES



→ Définir les modalités de la participation citoyenne associant les habitants et les usagers



DÉVELOPPER DES ESPACES PUBLICS DE QUALITÉ, CONVIVIAUX ET SÛRS

ASSOCIER NATURE, BÂTI ET PAYSAGE



GÉRER LE PARTAGE DE L'ESPACE PUBLIC



ADAPTER LA CONCEPTION DES ESPACES PUBLICS À LEURS USAGERS



METTRE LES ESPACES PUBLICS EN RÉSEAU



Les espaces publics



Développer des espaces publics de qualité, conviviaux et sûrs.

CoDT (3°) La gestion qualitative du cadre de vie
Assurer la qualité des espaces de vie et de travail, le confort, la convivialité des espaces publics et des espaces verts et la praticabilité des réseaux de communication

Associer nature, bâti, paysage

Adapter la conception des espaces publics à leurs usagers

Gérer le partage de l'espace public

Mettre les espaces publics en réseau

SS1

Mettre en place des alternatives à la voiture individuelle à Charleroi et Liège. Mettre à disposition des espaces publics conçus pour tous. Requalifier les espaces urbanisés dégradés.

SS3

Offrir un réseau d'espaces publics attractifs en ce compris d'espaces verts.

DE1

Développer des commerces, services, équipements, espaces publics de qualité pour rencontrer les besoins actuels et prévisibles des habitants.

DE2

Prendre en compte la mixité des fonctions dans les projets d'aménagements urbains. Recréer des territoires de vie (espaces de rencontres, projet de quartier, ...). Favoriser l'accès aux activités à distance de marche ou à vélo.

DE2

Développer les processus participatifs locaux lors de la conception et de l'aménagement des projets de développement du cadre de vie des habitants et des usagers.

DE4

Donner la priorité aux TC sur la voiture individuelle dans les pôles, en particulier lors du réaménagement ou de la création des voiries et espaces publics (espaces partagés, sites propres, ...).

DE5

Renforcer la continuité des chaînes de déplacements pour les piétons, les cyclistes et PMR vers et à partir des arrêts de TC (gares, arrêts de bus, tram, métro) par l'organisation et l'aménagement d'itinéraires et cheminements continus, sécurisés et de qualité.

PV1

Mobiliser en ville, comme dans les villages, les terrains abandonnés bien situés pour y créer des jardins publics ou des espaces verts publics accessibles par tout type d'usagers. Renforcer le maillage vert dans les espaces urbanisés.

PV2

Mettre les patrimoines naturels, culturels ou paysagers au cœur des projets d'aménagement. Renforcer les infrastructures vertes – relevant du patrimoine naturel – et ce, en priorité dans et à la périphérie des pôles.

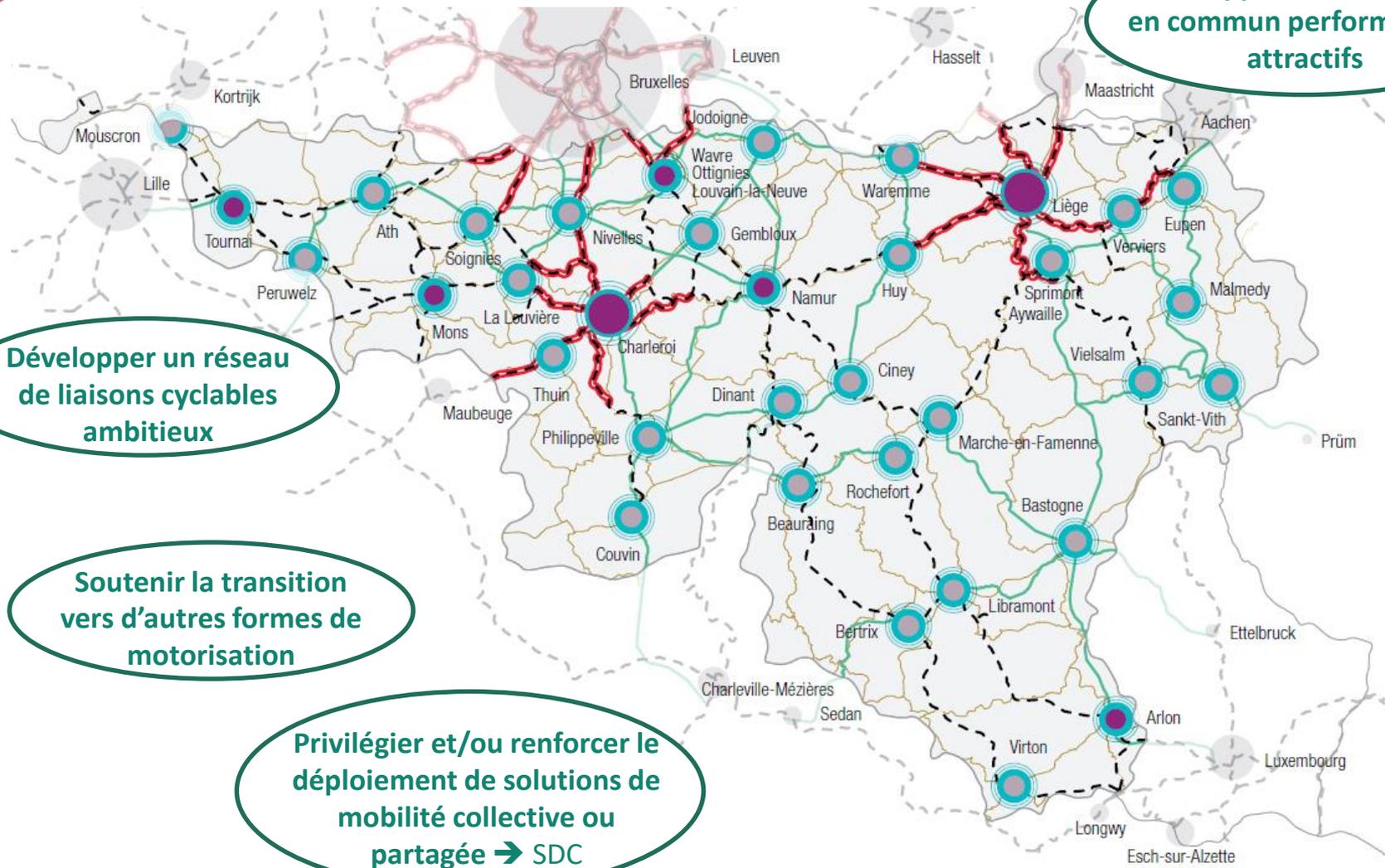
PV4

Aménager des îlots de fraîcheur et développer des espaces verts dans la ville.

PV5

Renforcer l'attractivité des sites et territoires touristiques par des aménagements de qualité.

SOUTENIR LES MODES DE TRANSPORT PLUS DURABLES ADAPTÉS AUX SPÉCIFICITÉS TERRITORIALES ET AU POTENTIEL DE DEMANDE



Développer des transports en commun performants et attractifs

Développer un réseau de liaisons cyclables ambitieux

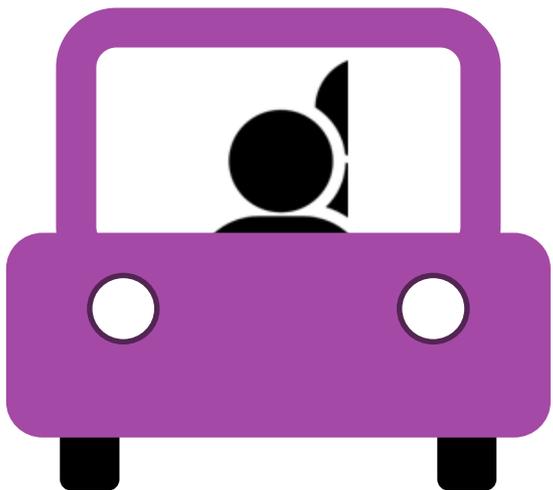
Soutenir la transition vers d'autres formes de motorisation

Privilégier et/ou renforcer le déploiement de solutions de mobilité collective ou partagée → SDC

SOUTENIR LES MODES DE TRANSPORT PLUS DURABLES ADAPTÉS AUX SPÉCIFICITÉS TERRITORIALES ET AU POTENTIEL DE DEMANDE

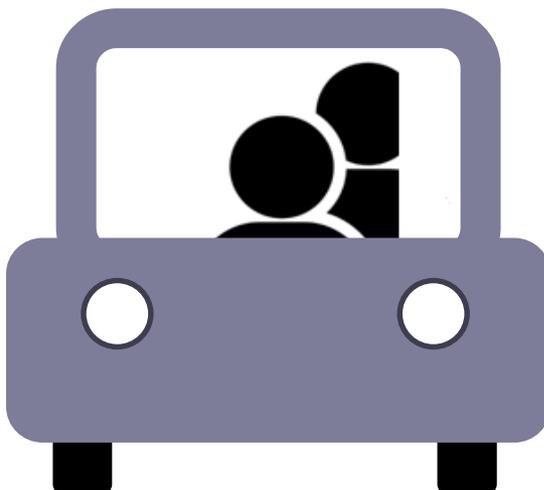
Nombre moyen de personnes par véhicule

2017



1,3

2030



1,8

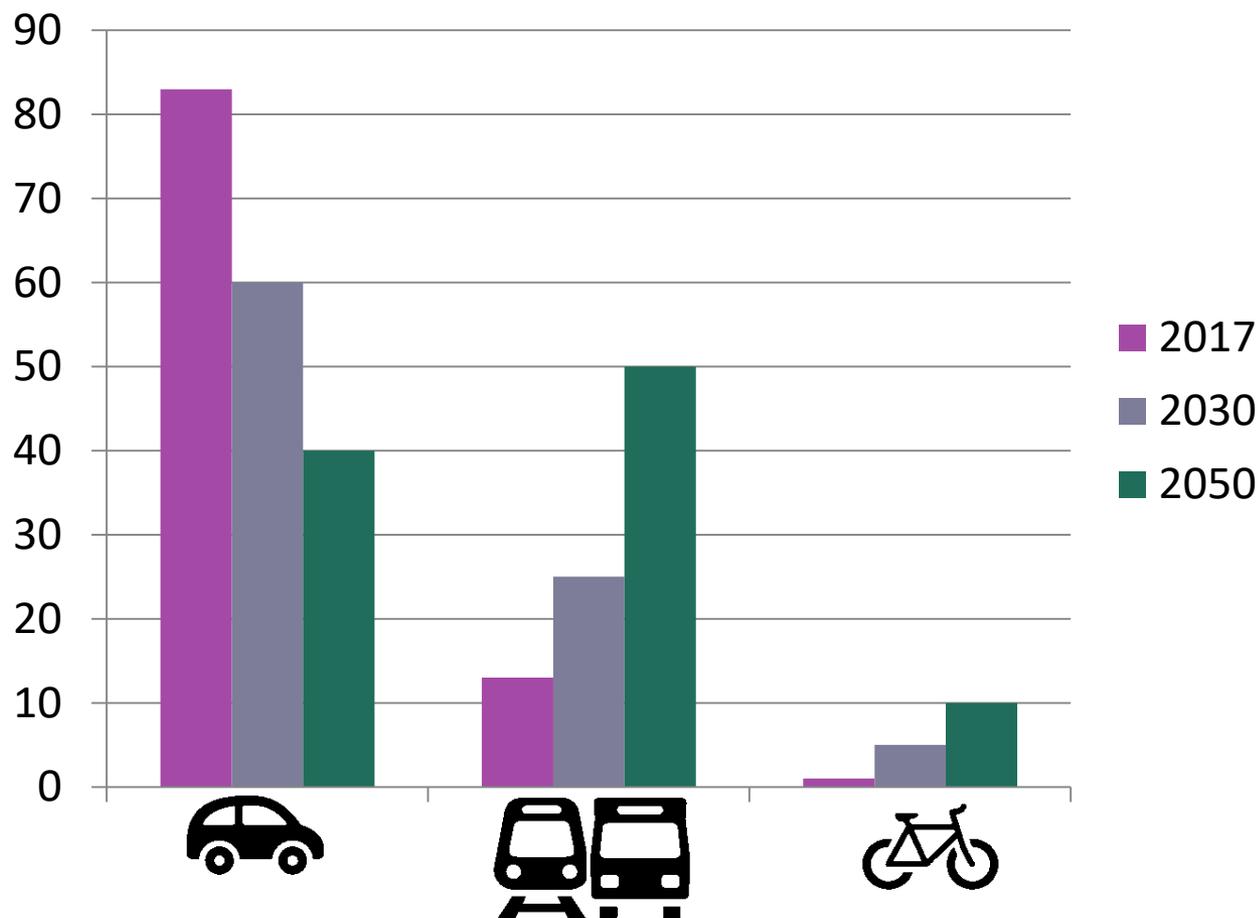
2050



3

SOUTENIR LES MODES DE TRANSPORT PLUS DURABLES ADAPTÉS AUX SPÉCIFICITÉS TERRITORIALES ET AU POTENTIEL DE DEMANDE

Évolution des parts modales

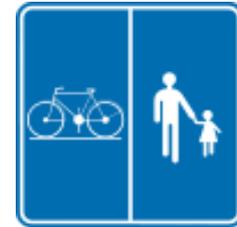


SOUTENIR LES MODES DE TRANSPORT PLUS DURABLES ADAPTÉS AUX SPÉCIFICITÉS TERRITORIALES ET AU POTENTIEL DE DEMANDE

Développer un réseau de liaisons cyclables ambitieux de
Pistes cyclables sécurisées

2030 → 1000 km

2050 → 2000 km



Développer les points de connexion intermodaux (mobipôles)



Concentrent offre diversifiée de solutions de
mobilité et services

2030 → 100 mobipôles

2050 → tout le territoire

ORGANISER LA COMPLÉMENTARITÉ DES MODES DE TRANSPORT

Optimiser la continuité des chaînes de déplacements



- ✓ Renforcer l'accessibilité des portes d'entrée de la Wallonie et des pôles
- ✓ Organiser et aménager des cheminements continus, sécurisés et de qualité vers et à partir des arrêts de transports en commun
- ✓ Former des clusters



Maîtrise de la mobilité



Soutenir les modes de transport plus durables et adaptés aux spécificités territoriales et au potentiel de demande.

Développer des TC performants et attractifs

Développer un réseau de liaisons cyclables ambitieux

Privilégier et /ou renforcer le déploiement de solutions de mobilité collectives ou partagées

Soutenir la transition vers d'autres formes de motorisation que le moteur à explosion

CoDT (4°) La maîtrise de la mobilité

Réduire les effets des besoins de mobilité des activités localisées sur le territoire, sur la société, l'économie et l'environnement. Il s'agit non seulement de desservir les territoires urbanisés par d'autres modes de transport que la voiture individuelle à des coûts supportables mais aussi de rationaliser le transport de marchandises.

SS2

Donner la priorité au développement de connexions aux Régions et aux Etats voisins par les TC.

SS3

Privilégier la localisation de l'emploi dans ou en périphérie des villes et à proximité des points de connexion aux réseaux de TC afin de réduire le besoin de mobilité par la route et de limiter la congestion du réseau de communication routier.
Relier les villes entre elles par d'autres modes de transport que la voiture individuelle.

AM1

Guider en priorité les autorités publiques vers les terrains et les bâtiments bien situés au centre des villes et des villages ou à proximité des points de connexion aux réseaux de TC tant pour les opérations de rénovation et revitalisation urbaine que pour le développement de nouveaux pôles résidentiels.

AM3

Localiser les activités économiques qui ne sont pas liées à une ressource du territoire dans les pôles et lieux accessibles ou prioritairement accessibles par les TC et/ou partagés et/ou les modes actifs.

DE1

Organiser les réseaux de communication et TC en fonction des profils de mobilité des services et des équipements et tenir compte des PMR.
Localiser les activités, services et équipements de proximité de manière à ce que leur accès soit prioritairement possible à distance de marche, à vélo et par les PMR.

DE1

Déterminer la localisation des équipements et services en fonction des profils d'accessibilité des lieux (services de proximité proches des centres-villes, équipements accessibles en bus, etc.). Permettre leurs accès aux PMR.

DE1

Implanter les équipements accueillant des missions de service public et les commerces dans les pôles et parties du territoire desservis par les TC et facilement accessibles par les modes actifs ou partagés et les PMR.

PV1

Gérer la circulation et le parcage de manière à réduire l'espace occupé par les voitures.

PV3

Recentrer l'habitat au cœur des villes et villages et éviter l'urbanisation en ruban.

PV5

Favoriser l'accès aux sites touristiques par les réseaux de TC et cyclables.



Organiser la complémentarité des modes de transport

Développer les points de connexion intermodaux

Optimiser la continuité des chaînes de déplacements

Préserver et Valoriser

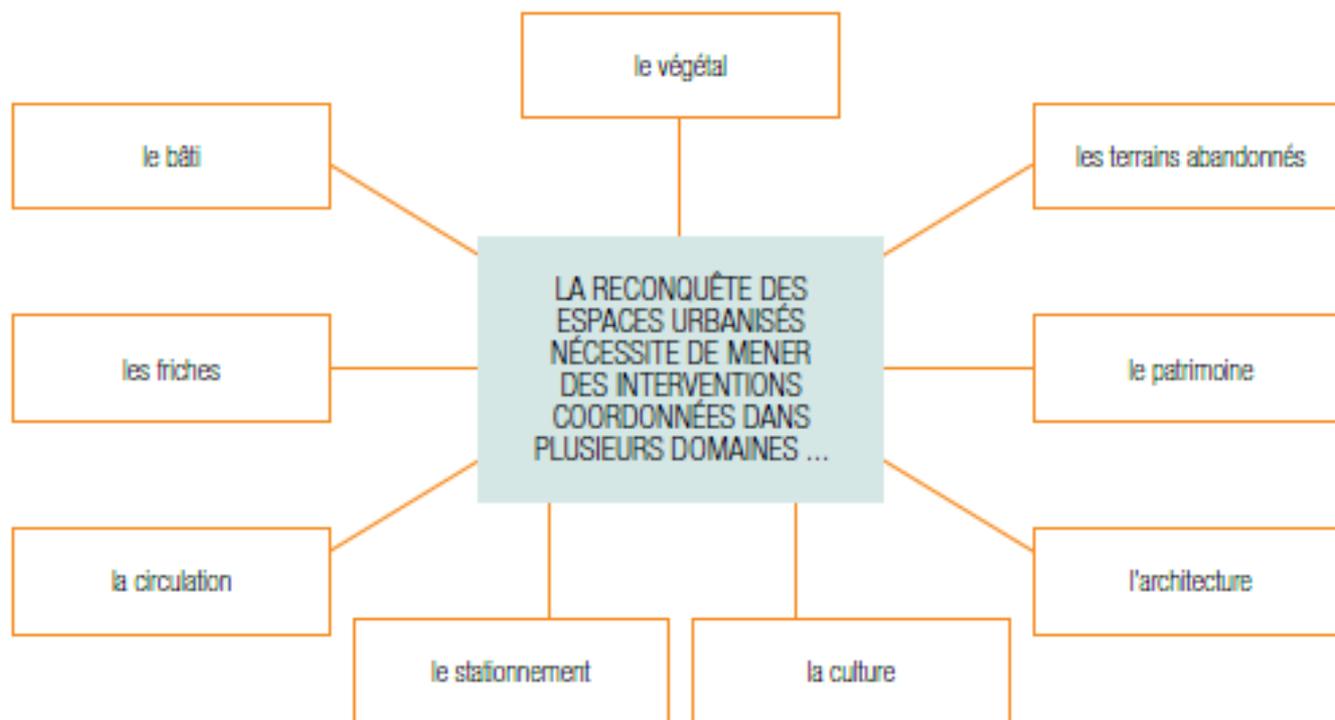
« Gérer nos ressources tant naturelles, culturelles, paysagères que patrimoniales afin de les préserver et d'en valoriser les atouts économiques et touristiques »

Préserver et valoriser

- PV1** **Espaces urbanisés**
- PV2** **Patrimoines naturel, culturel et paysager**
- PV3** **Ressources**
- PV4** **Gestion des risques**
- PV5** **Tourisme**

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES ESPACES URBANISÉS

Reconquérir les espaces urbanisés



PV1

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES ESPACES URBANISÉS

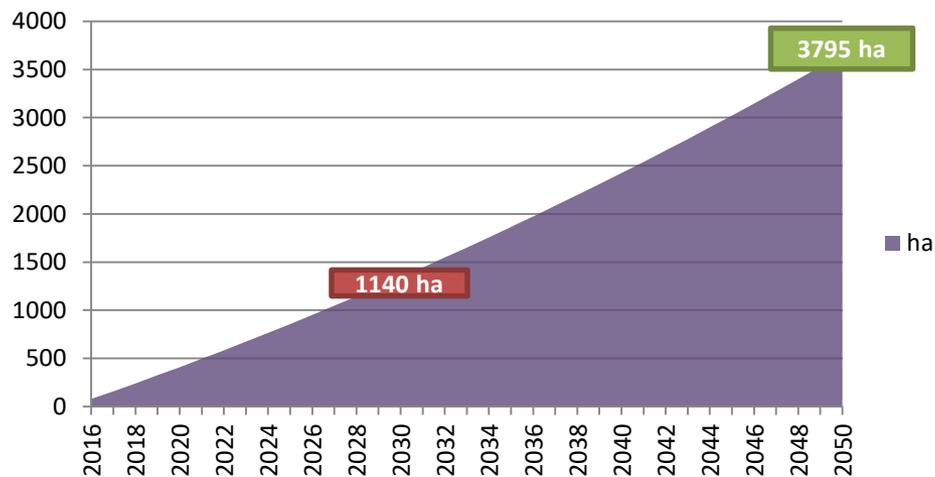
Reconvertir 100 ha de sites à réaménager par an à l'horizon 2030



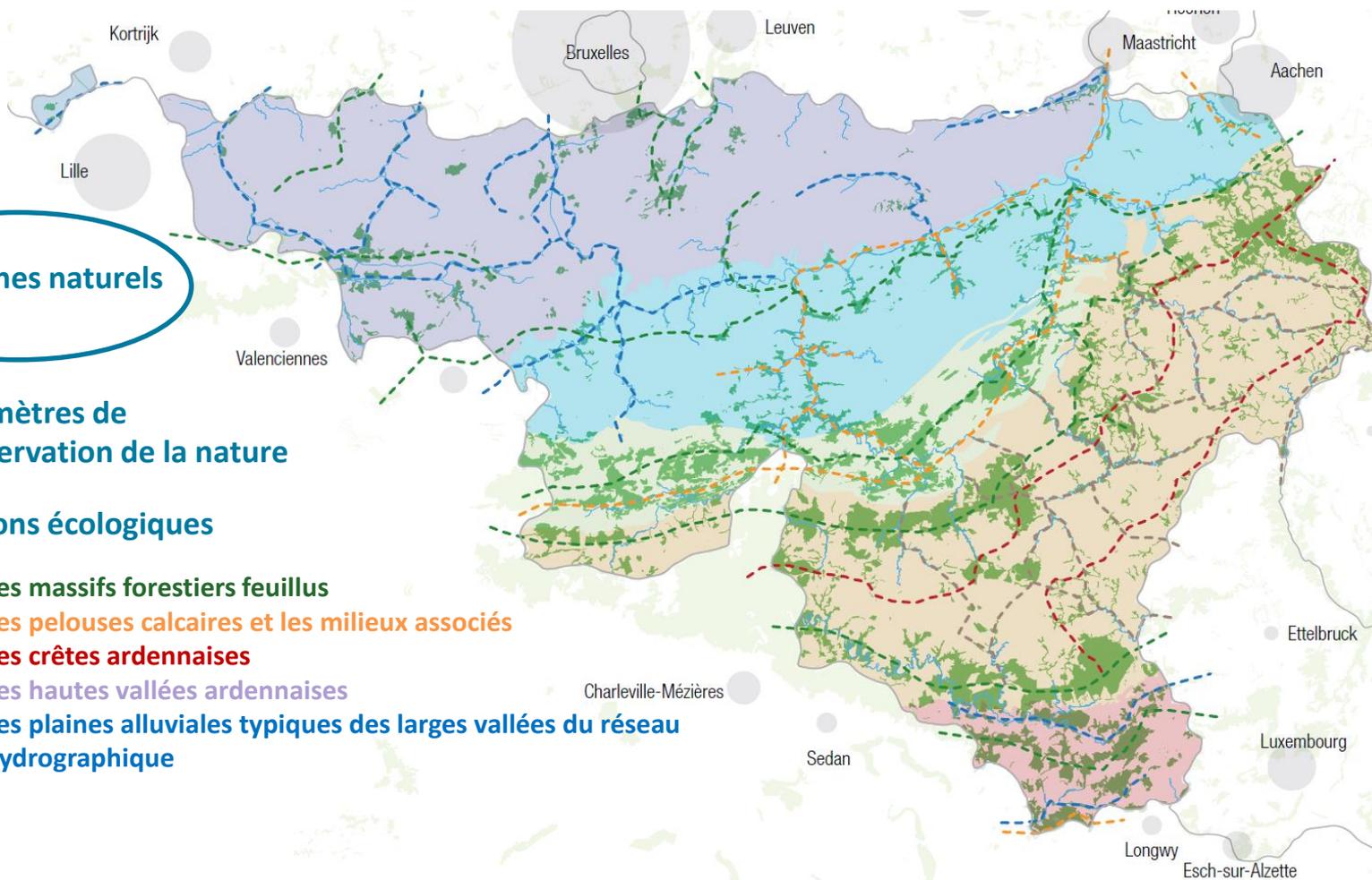
Reconvertir 130 ha par an à l'horizon 2050



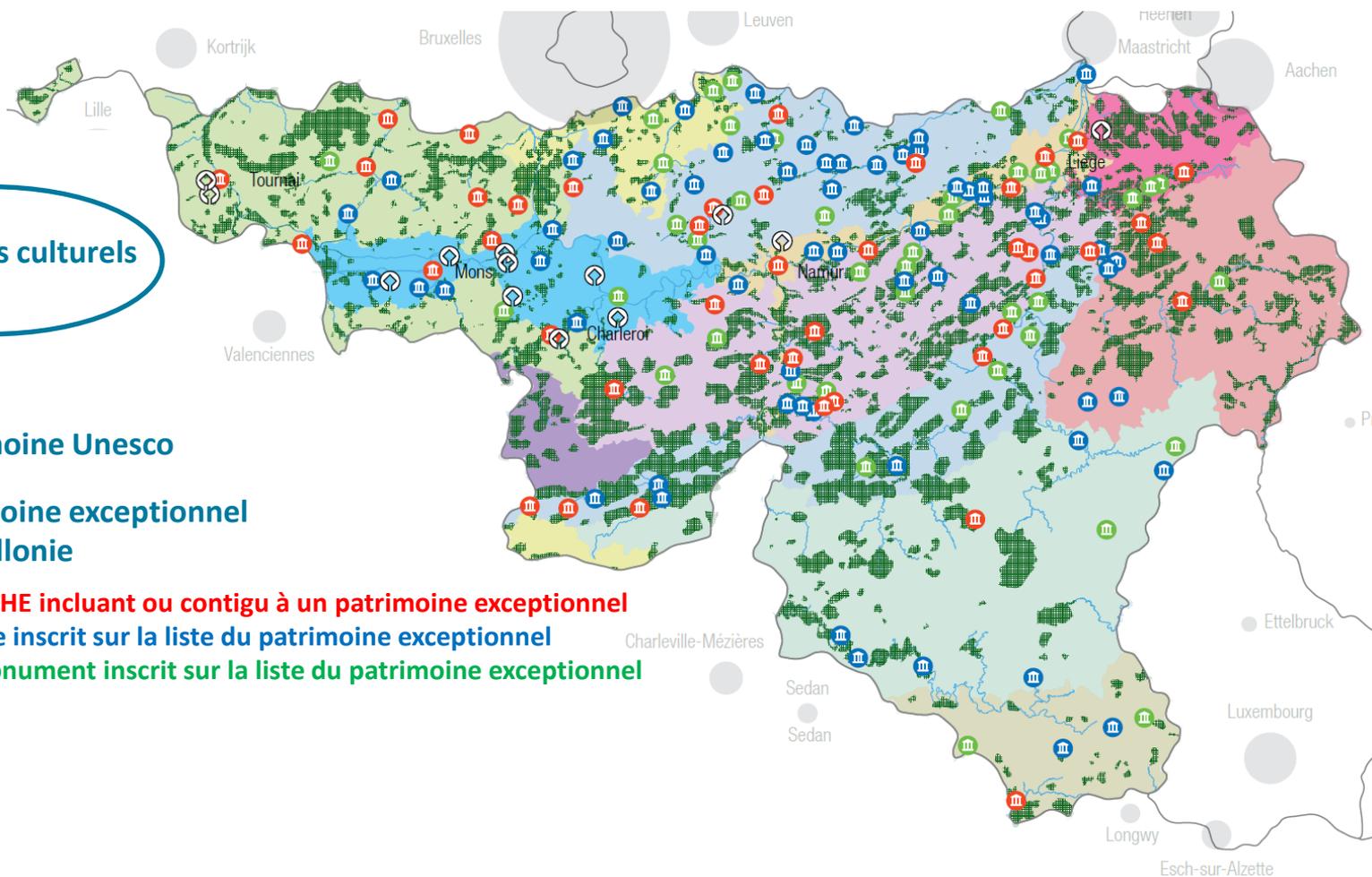
Superficie de SAR reconvertis



VALORISER LES PATRIMOINES NATURELS, CULTURELS ET PAYSAGERS ET LES PRÉSERVER DES PRESSIONS DIRECTES ET INDIRECTES DE L'URBANISATION



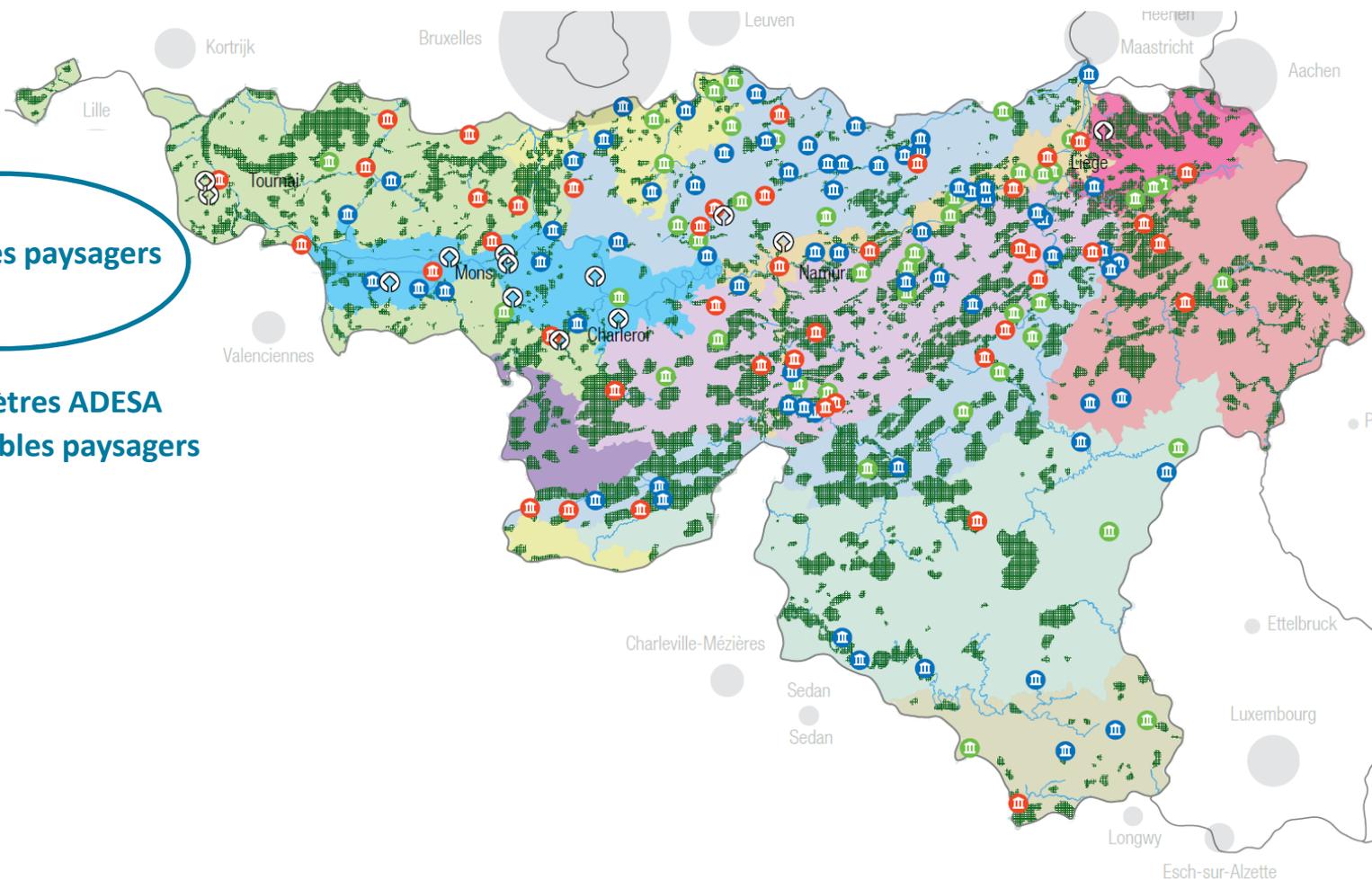
VALORISER LES PATRIMOINES NATURELS, CULTURELS ET PAYSAGERS ET LES PRÉSERVER DES PRESSIONS DIRECTES ET INDIRECTES DE L'URBANISATION



VALORISER LES PATRIMOINES NATURELS, CULTURELS ET PAYSAGERS ET LES PRÉSERVER DES PRESSIONS DIRECTES ET INDIRECTES DE L'URBANISATION

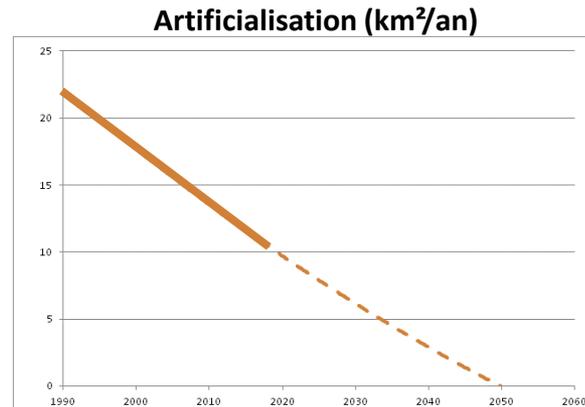
Patrimoines paysagers

Périmètres ADESA
Ensembles paysagers



SOUTENIR UNE URBANISATION ET DES MODES DE PRODUCTION ÉCONOMES EN RESSOURCES

Réduire la consommation de sol



12km² → 6km² → 0km²
2018 2030 2050

SOUTENIR UNE URBANISATION ET DES MODES DE PRODUCTION ÉCONOMES EN RESSOURCES

- Au centre des villes et des villages
50 % à 2030 – 75 % à 2050
- En reconstruction de terrains artificialisés
50 % à 2030 – 100 % à 2050



→ Mécanisme de compensation

SOUTENIR UNE URBANISATION ET DES MODES DE PRODUCTION ÉCONOMES EN RESSOURCES

Exploiter les ressources du territoire de manière raisonnée



RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE ET DE SES HABITANTS AUX RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES ET À L'EXPOSITION AUX NUISANCES ANTHROPIQUES

LIMITER LES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET INDUSTRIELS



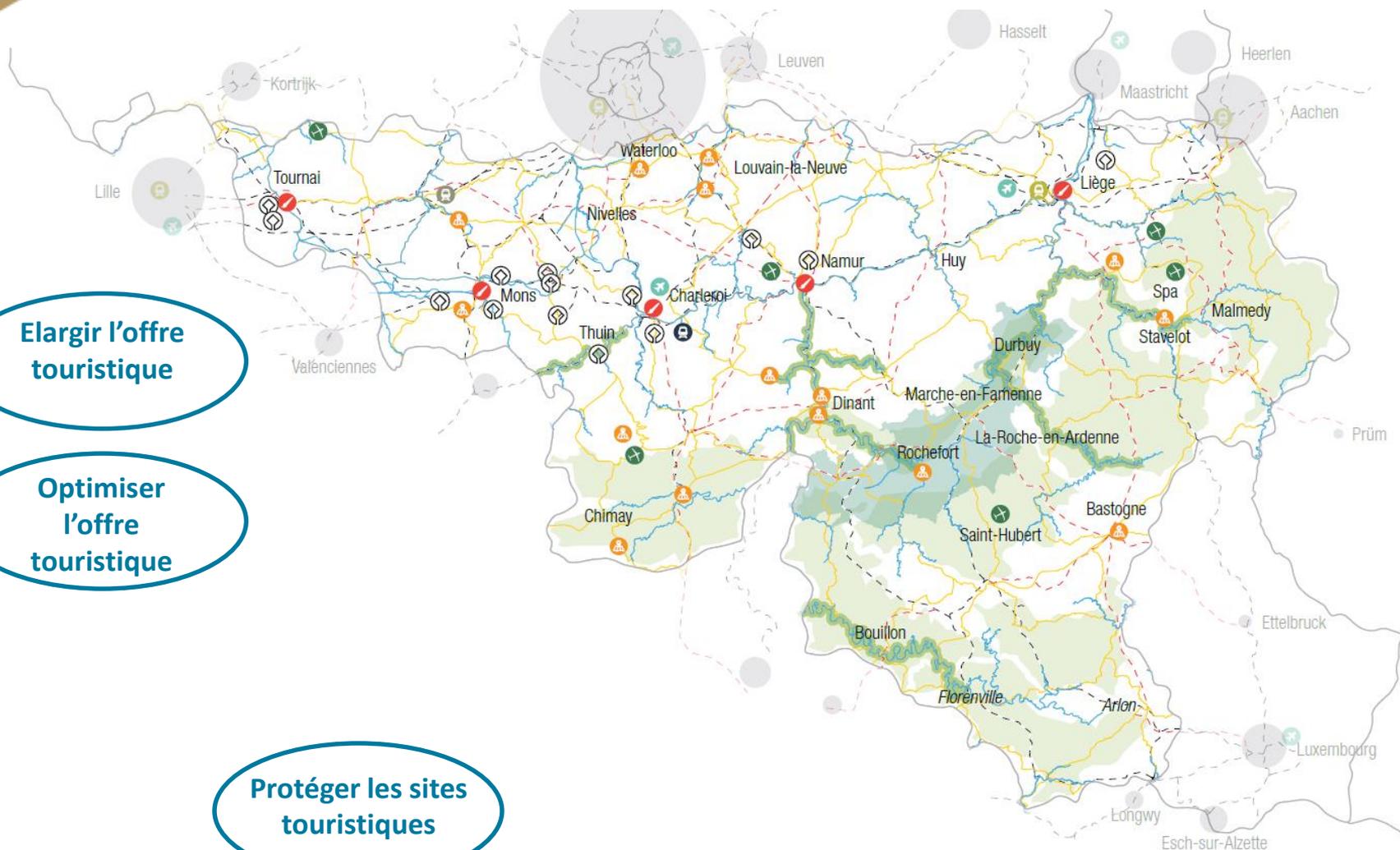
GÉRER LES RISQUES NATURELS



RÉDUIRE L'EXPOSITION DE LA POPULATION AUX NUISANCES SONORES ET À LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE



FAIRE DES ATOUTS DU TERRITOIRE UN LEVIER DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE



FAIRE DES ATOUTS DU TERRITOIRE UN LEVIER DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Elargir l'offre touristique

- ✓ Amplifier la vocation touristique des villes et villages
- ✓ Soutenir les synergies tourisme-patrimoine
- ✓ Encourager l'offre touristique dans la zone agricole et forestière
- ✓ Développer un tourisme durable

Optimiser l'offre touristique

- ✓ Encourager concepts novateurs et aménagements de qualité et innovants
- ✓ Mutualiser les services et les équipements
- ✓ Desservir par d'autres modes que la voiture
- ✓ Développer l'accessibilité des sites touristiques à partir des portes d'entrée du territoire

Protéger les sites touristiques

- ✓ Veiller à une urbanisation cohérente et encadrée le long des parcours touristiques et dans les lieux d'intérêt patrimonial
- ✓ Accorder une attention au choix des équipements dans les zones de loisir



Annexes

- Annexe 1
Méthode d'identification des pôles (fiche SS3)
- Annexe 2
Economie de la connaissance et des activités innovantes + ressources naturelles et primaires (fiche AM2)
- Annexe 3
Pôles + points d'appui du développement économique + points d'appui du transport de marchandises + sites propices au développement de l'activité industrielle + zones portuaires + zones propices au développement de fret ferroviaire de proximité (fiche AM3)



Annexes

- Annexe 4

Patrimoine naturel + patrimoine culturel (fiche PV2)

- Annexe 5

Sites touristiques + territoires touristiques (fiche PV5)

Schéma de Développement du Territoire

Projet adopté par le Gouvernement wallon le 12 juillet 2018
Document soumis à enquête publique du 22/10/18 au 5/12/18

FIN



Avant le 31/12/2018

- Réclamations et observations transmises dans les délais :
 - ✓ par voie postale (courriers originaux) accompagnés de leur enveloppe
 - ✓ déposées à la commune (courriers originaux), indicatées
 - ✓ par télécopie, indicatées
 - ✓ par email, indicatées
 - ✓ verbales retranscrites par la commune, indicatées
- Liste reprenant le nombre de réclamations et le nom des réclamants
- Procès-verbal original de clôture de l'enquête publique
- Attestation d'affichage accompagnée d'un exemplaire de l'affiche complétée par la commune
- Copie de la publication réalisée dans le bulletin communal (si cela a été fait)